

GATBIKE CHALLENGE– 2ème EDITION 07 MAI 2023

REGLEMENT GENERAL

1. Caractéristiques

GATBIKE CHALLENGE est une manifestation cycliste de masse organisée par GAT ASSURANCES. Elle comprend :

- Une course cycliste sur route d'environ 80 km ouverte :
 - aux coureurs Juniors, Espoirs et Seniors Hommes licenciés auprès de la Fédération Tunisienne de Cyclisme (FTC).
 - aux coureurs non licenciés hommes âgés de 18 ans et plus (course open)
 - Seuls les vélos de course sur route sont autorisés pour cette course

- Une course cycliste sur route d'environ 40km ouverte :
 - aux coureurs Cadets, Masters Hommes licenciés auprès de la Fédération Tunisienne de Cyclisme (FTC).
 - aux coureurs Cadets, Juniors, Seniors et Masters Femmes licenciées auprès de la Fédération Tunisienne de Cyclisme (FTC).
 - Aux coureurs hommes et femmes non licenciés âgés de 18 ans et plus
 - Seuls les vélos de course sur route sont autorisés pour cette course

- Une course cycliste VTT de 30 Km ouverte :
 - aux coureurs Hommes (FTC) licenciés âgés de 16 ans et plus auprès de la Fédération Tunisienne de Cyclisme (FTC).
 - aux coureurs Femmes licenciées âgées de 16 ans et plus auprès de la Fédération Tunisienne de Cyclisme (FTC).
 - Aux coureurs hommes et femmes non licenciés âgés de 16 ans et plus
 - Seuls les Vélos Tous Terrains (VTT) sont autorisés pour cette course

- La «CYCLO-SPORTIVE » course cycliste de 20km environ ouverte :
 - aux coureurs non licenciés Hommes âgés de 16 ans et plus.
 - aux coureurs non licenciées Femmes âgées de 16 ans et plus
 - Tous les types de vélos sont autorisés pour cette course sauf les vélos électriques.
 - Les coureurs licenciés de 2022 et 2023 n'ont pas le droit de participer à cette course.

Il y aura également un circuit d'apprentissage de vélos pour enfants âgés de 5 à 10 ans. L'enfant doit être obligatoirement accompagné par un adulte.

La manifestation est organisée sous l'égide de la Fédération Tunisienne de Cyclisme.

2. Sécurité

Chaque participant devra se conformer au Code de la route et sera seul responsable de tout manquement éventuel à ses règles. Les véhicules officiels ouvriront la route. Les carrefours principaux seront tenus par des signaleurs agréés. L'assistance médicale sera assurée.

Nous vous demandons une prudence toute particulière dans les descentes des cols qui restent partiellement ouverts à la circulation. Seuls les véhicules de l'organisation de l'événement et les véhicules de secours sont autorisés à circuler sur les parcours (suiveurs, balais et dépannage).

Chaque participant doit commencer et terminer son épreuve en passant sous l'arche d'arrivée et sur les tapis, ceci afin de garantir le suivi des arrivées pour les organisateurs.

3. Obligations

- Remplir le bulletin d'inscription et attester être en bonne santé et apte à pratiquer le sport cycliste.
- Porter un casque rigide dès le contrôle de départ et tout au long de l'épreuve.
- Porter au dos et sur le vélo les dossards fournis par les organisateurs
- être âgé de 16 ans au moins pour la «**CYCLO-SPORTIVE** ».

4. Infos Assurances

Un dispositif d'encadrement et de secours est mis en place selon chaque parcours. Une assurance responsabilité civile a été souscrite. Cette assurance garantit l'organisateur contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile délictuelle et quasi délictuelle pouvant lui incomber en sa qualité d'organisateur de l'évènement sportif, en raison des dommages corporels et matériels causés uniquement aux participants, aux officiels et aux bénévoles à la suite d'accident engageant sa responsabilité dans l'exercice de son activité. Cette assurance ne prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de l'épreuve pour les participants régulièrement inscrits et contrôlés au départ et à l'arrivée. Cette assurance ne prend pas en charge les dommages matériels ; chaque participant est responsable de ses dommages. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, en cas de vol, de détérioration du matériel ou d'équipement pendant la durée de l'épreuve. Les épreuves et tracés définis peuvent être modifiés, neutralisés voire annulés, sans préavis et préjudice d'aucune sorte, par le seul directeur de l'épreuve.

Les comportements anti-sportifs, les non-respects du règlement, du code de la route, des parcours balisés ou de la sécurité d'une manière générale sont passibles d'exclusion et de bannissement à vie de la course. De même, le personnel médical est habilité à suspendre ou faire évacuer, tout participant, prenant des risques pouvant nuire à sa santé, à sa vie ou à celle des autres.

5. Contrôles

Les commissaires veilleront au respect du règlement.

6. Respect de l'environnement

Les personnes ne respectant pas l'environnement durant la course (papier ou emballage jetés sur la voie publique) seront disqualifiés.

7. Acceptation du règlement

Le présent règlement est considéré comme accepté dès l'inscription. Les organisateurs se réservent le droit de le modifier pour des raisons de sécurité ou de forces majeures.

8. L'inscription

Par internet sur [le site :www.gatbike.tn](http://www.gatbike.tn)

L'engagement est ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve et sera dans tous les cas bannis de la course GATBIKE à vie. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Le montant de l'engagement est de 10 DT par participant

Votre inscription entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute inscription sera définitive et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement (sauf cas particuliers).

Tout participant s'engage à communiquer les données exactes relatives à son identité et à sa date de naissance lors de l'inscription.

Le jour de l'épreuve tout participant doit être muni d'une pièce d'identité.

9. Droits à l'image

Chaque participant autorise expressément les organisateurs de GATBIKE CHALLENGE ainsi que les ayants droits tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes et audio-visuelles, sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de la manifestation cycliste. Cela, sur les réseaux sociaux, sur tous les supports y compris promotionnels et publicitaires et les livres dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

10. Conditions d'accessibilité aux épreuves

Les épreuves sont ouvertes aux cyclistes licenciés ou non conformément à l'article 1.

Toute personne licenciée auprès de la Fédération Tunisienne de Cyclisme en 2022 ou 2023 et participant à la course de 80 km, 40km ou 30 km doit obligatoirement être assignée à l'une des catégories dédiées aux licenciés de la fédération en fonction de son âge et de son sexe. Elle ne pourra pas participer à la course sous la catégorie scratch, ni à la course Cyclo-Sportive de 20 km. Dans le cas du non-respect de cette règle la personne se verra passible d'exclusion et de bannissement à vie de la course.

11. Condition d'annulation

Pour toute demande de remboursement liée à l'impossibilité de participer à l'évènement, une demande écrite devra être rédigée par le participant à l'adresse mail gatbikechallenge@gat.com.tn. Un remboursement peut être demandé uniquement dans le cas d'un problème médical certifié et signalé à plus de 7 jours de l'épreuve.

L'organisation ne peut être tenue pour responsable d'une annulation d'épreuve liée à un évènement extérieur et imprévisible. Cas d'annulation de la manifestation par les pouvoirs publics pour cause de crise sanitaire : le participant aura le choix entre le report de son inscription sur l'année suivante ou le remboursement du montant total de son inscription (hors frais éventuels d'inscription en ligne). Cas d'annulation par le participant pour cause de cas covid avéré : le participant pourra prétendre au remboursement de son inscription sur présentation d'un justificatif médical et uniquement à plus de 8 jours de l'épreuve. Aucun remboursement possible la dernière semaine précédant son épreuve.

12. Sécurité et environnement

La circulation automobile n'étant pas totalement interrompue sur l'ensemble du parcours le 07/05/2023, chaque participant doit respecter le Code de la route. En cas d'infraction à celui-ci, le concurrent sera le seul responsable des accidents dont il serait l'auteur ou la victime. Le port du casque homologué est obligatoire sur tous les circuits.

Les Vélos à Assistance Electriques ne sont pas autorisés.

Chaque participant est autorisé à emporter avec lui des vivres de ravitaillement. Une fois utilisés, leurs déchets restants devront être obligatoirement déposés dans une poubelle. Tout participant refusant cette procédure sera immédiatement disqualifié de l'épreuve.

13. Horaires et lieux de retrait des dossards

Les dossards sont à retirer à partir du Mardi 2 Mai jusqu'au Samedi 06 Mai de 08h00 à 18h au :

- Siège de GAT ASSURANCES sis au 92- 94 avenue Hédi Chaker 1002 – Tunis
- Agence Hanen GHARBI sise à Residence les Horizons – Jardins de Carthage
- Succursale de Sousse sise au Boulevard Mohamed Maarouf immeuble Cheniti – Sousse
- Agence Aymen ALLAOUI sise au 6 rue Mongi Bali Bab Bhar- Sfax

14. Lieux de départs des épreuves

Le site Thuburbo Majus à El Fahs

15. Horaires de départs des épreuves- Barrière horaire

- Course 80 KM : Départ 09h00 – Barrière horaire : 4H00
- Course 40 KM : Départ 09h00 – Barrière horaire : 2H00
- Course 20 KM : Départ 09h10 – Barrière horaire : 2H30
- Course VTT 30 KM : Départ 09h20 – Barrière horaire : 2H30

16. Classements des épreuves cyclistes

Pour les participants non licenciés de la FTC, un classement scratch Homme et Femme (course open) est effectué pour la course de 80 KM, 40 KM, 30 KM et 20 KM.

Pour les participants licenciés de la FTC, un classement par catégorie d'âge et par sexe est effectué pour les courses de 80 KM et 40 KM et un classement scratch Homme (Juniors, seniors, masters 1 et masters 2) et un classement scratch Femme (Juniors, seniors, masters 1 et masters 2) est effectué pour la course VTT de 30 KM.

Les catégories sont les suivantes :

- cadets : nés en 2007 ET 2008
- juniors : nés en 2005 et 2006
- séniors : nés entre 1994 et 2004
- Masters 1 : nés entre 1984et 1993
- Masters 2 : nés avant 1984

L'âge pris en compte est celui du millésime de l'année.

17. Les prix :

Médailles pour tous les finishers.

Des prix seront distribués aux vainqueurs des différentes courses

COURSE	PRIX
COURSE 80 km	Aux 3 premiers Hommes non licenciés au classement Scratch Aux 3 premiers Juniors ¹ hommes licenciés Aux 3 premiers Seniors ¹ Hommes licenciés
COURSE 40 km	Aux 3 premières Femmes non licenciées au classement Scratch Aux 3 premiers Hommes non licenciés au classement Scratch Aux 3 Premiers Cadets ¹ Hommes licenciés Aux 3 premières Femmes cadets ¹ licenciées Aux 3 premières Femmes juniors ¹ licenciées Aux 3 premières femmes séniors ¹ licenciées Au 1er Master 1 Femmes Au 1er Master 2 Femmes Au 1er Master 1 Hommes Au 1er Master 2 Hommes
COURSE VTT 30 KM	Aux 3 premières Femmes non licenciées au classement Scratch Aux 3 premiers Hommes non licenciés au classement Scratch Aux 3 premiers femmes licenciés au classement scratch, toutes catégories confondues Aux 3 premiers hommes licenciés au classement scratch, toutes catégories confondues
COURSE CYCLO-SPORTIVE 20 km	Aux 3 premières Femmes non licenciées au classement Scratch Aux 3 premiers Hommes non licenciés au classement Scratch

¹ Si au moins 6 participants sont inscrits à la course. A défaut, le prix sera accordé uniquement au 1^{er} de la course

Les catégories suivantes recevront leur prix le jour de l'événement :

Pour les courses sur vélo de route :

- Les 3 premiers Seniors Hommes licenciés
- Aux 3 premiers Hommes non licenciés au classement Scratch
- Les 3 premières Seniors Femmes licenciées
- Aux 3 premières Femmes non licenciées au classement Scratch

Pour la course VTT

- Les 3 premiers Hommes non licenciés au classement scratch

- Les 3 premières Femmes non licenciées au classement scratch

Pour la Cyclo-sportive :

- Les 3 premières Femmes non licenciées au classement Scratch
- Les 3 premiers Hommes non licenciés au classement Scratch

Ces personnes devront se mettre à la disposition des organisateurs tout de suite après la fin de la course afin de monter sur le podium.

Les autres gagnants seront invités pour une cérémonie de remise des prix qui aura lieu au siège de GAT ASSURANCES quelques jours après la course.

18 - Réclamation :

- **Coureurs participants non licenciés :**

Toute réclamation sur le classement ou sur la course devra se faire obligatoirement et uniquement par mail à l'adresse suivante : gatbike@gat.com.tn.

- **Coureurs participants licenciés auprès de la Fédération Tunisie de Cyclisme :**

Les réclamations se feront par leurs associations selon le règlement en vigueur de la F.T.C